

DECRET N° 79-119 du 21 Mai 1979

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 21 Mai 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 21 Mai 1979, le Camarade François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan de la Statistique et de la Coopération Technique assurera l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MPSCT-MF 6 autres Ministères  
73 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4  
ONEPI-DCCT-Gdd Chanc. 3 JORPB 1.